



Formation

**Pour accompagner
la professionnalisation
de vos interventions**

2017

inavem.org

SOMMAIRE

L'INAVEM votre partenaire formation	3
FORMATIONS GRATUITES RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS	
Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes - Formation d'accueil dans le réseau INAVEM	4
Médiation pénale: principes et déroulement	5
GESTION DES ÉVÉNEMENTS COLLECTIFS – ATTENTATS	
Place des associations d'aide aux victimes dans les dispositifs d'urgence	6
Prise en charge psychologique après un événement collectif	7
LES FORMATIONS DE BASE	
L'accueil des victimes	
Pour les partenaires: Accueillir et mener un entretien	8
Accueil téléphonique des victimes	9
Perfectionnement aux techniques d'écoute et d'entretien	10
Les nouveaux dispositifs	
Mise en place du Téléphone grave danger (TGD)	11
Évaluation personnalisée des victimes (EVVI)	12
L'accompagnement global et pluridisciplinaire	
Les bases de la procédure pénale	13
Accompagnement au procès	14
Accompagnement social des victimes	15
Approche interculturelle dans la prise en charge des victimes	16
Accompagnement des personnes endeuillées	17
Enfants victimes et enfants témoins de violences conjugales	18
Violences conjugales	19
Agressions sexuelles: la clinique	20
Agressions sexuelles: la réponse juridique	21
LES COMPÉTENCES MÉTIERS	
Le perfectionnement juridique	
Procédure pénale appliquée	22
Actualités du droit des victimes	23
Indemnisation des victimes d'infractions	24
Réparation du dommage corporel	25
Victimes d'infractions à l'étranger	26
Accidents de la circulation	27
Interventions des psychologues	
Techniques de débriefing	28
Traumatisme et soutien psychologique de l'enfant victime	29
Sensibilisation aux outils thérapeutiques à proposer aux victimes	30
Administrateur ad hoc	
Administrateur ad hoc pour mineurs victimes	31
Management associatif	
Communiquer sur son activité et travailler avec les médias	32
Formation sur IPG	
Prise en main	33
Création, gestion et impression des statistiques	33
LA JUSTICE RESTAURATIVE	
Présentation des parcours de formation	34
Introduction aux grands principes de la justice restaurative et aux rencontres restauratives	35
Mise en place de projets de rencontres restauratives	36
Devenir membre de la communauté en justice restaurative	37
Fiche d'inscription	38
Modalités d'inscription aux formations	39

L'INAVEM, partenaire de votre formation

L'Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation est la fédération nationale des 130 associations d'aide aux victimes, conventionnées par le Ministère de la Justice et couvrant l'ensemble du territoire national. Son objectif est de promouvoir et de développer l'aide et l'accompagnement des victimes, les pratiques de médiation et toute autre mesure contribuant à améliorer la reconnaissance des victimes. Les services aux personnes victimes ainsi que les activités de l'INAVEM sont regroupés sous la bannière commune France Victimes.

À cet effet, les associations d'aide aux victimes répondent aux attentes et aux besoins des victimes par :

- Une écoute privilégiée pour identifier les besoins des victimes et proposer une information sur leurs droits, un soutien psychologique et un accompagnement social,
- Une orientation vers les services spécialisés (avocats, services médico-psychologiques),
- Des missions ciblées à destination notamment des mineurs victimes et des victimes d'accidents collectifs,
- La mise en œuvre d'une médiation ou de toute forme de justice restauratrice.

Les formations sur mesure

L'INAVEM organise, à la demande des associations d'aide aux victimes ou de toute autre structure, des formations « sur mesure ». Les demandes sont étudiées par :

Anne Houchois – coordonnatrice formations

01 41 83 42 21 - formations@inavem.org

Tarifs des formations « sur mesure » (en France métropolitaine)

- > Pour les associations adhérentes à l'INAVEM : **1 000 €/jour**
- > Pour les associations (hors adhérents INAVEM), Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : **1 250 €/jour**
- > Pour les structures non adhérentes : **1 600 €/jour**

Informations pratiques

L'INAVEM est une association loi 1901 - n° Siret : **339 175 705 00054** - exonérée de TVA.

L'organisme de formation continue est inscrit à la Préfecture de la région Île-de-France sous le numéro de déclaration d'existence **11754528775**.

Renseignements administratifs :

Nathaly Cury – 01 41 83 42 00 - contact@inavem.org

Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes

Objectifs

Cette formation est le module d'accueil dans le Réseau France Victimes de tout nouvel intervenant associatif salarié ou bénévole. Elle est accessible à toute personne quels que soient sa formation, son statut et son poste. Nous souhaitons qu'elle soit suivie par le plus grand nombre d'entre vous. L'objectif est de bien comprendre le rôle et fonctionnement des associations d'aide aux victimes par rapport aux publics accueillis, à l'environnement partenarial et à la politique nationale d'aide aux victimes et de permettre à chacun d'apporter les premières réponses juridiques en matière de procédure pénale et de démarches à faire suite à une infraction pénale.

Public

Bénévoles, salariés et nouvellement recrutés.

Formateurs

Sabrina Bellucci – directrice générale INAVEM

Jérôme Bertin – directeur adjoint INAVEM

Michel De Sousa – chargé de mission Animation Réseau INAVEM

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Aurélie Clesse – assistante sociale Réseau France Victimes – Pau

Coordination : **Édith Monsaigeon** – ancienne directrice Réseau France Victimes – Marseille



Contenu

3 jours : Tronc commun

■ L'environnement de l'association d'aide aux victimes

- L'aide aux victimes en France : définition, historique, structuration du réseau aide aux victimes
- La fédération INAVEM (missions, services, organisation)
- Les partenaires du Réseau France Victimes
- Les missions du Réseau France Victimes

■ Approche du droit des victimes

- L'organisation judiciaire
- Les étapes de la procédure pénale
- L'indemnisation

■ Les conséquences psychologiques de l'infraction

+ 2 jours : Module technique

- Les techniques d'écoute et d'entretien
- Les conséquences sociales de l'infraction
- Cas pratiques et jeux de rôles

Durée

3 jours soit 18 heures
ou 5 jours soit 30 heures

Dates

du 20 au 22 mars ou au 24 mars 2017
du 18 au 20 septembre
ou au 22 septembre 2017
du 27 au 29 novembre 2017
ou au 1^{er} décembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

Gratuit – Formation réservée aux adhérents

Nombre de participants

12 personnes maximum

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Médiation pénale : principes et déroulement

Objectifs

Connaître le cadre légal et associatif d'intervention et savoir mener une médiation pénale

Public

Médiateurs pénaux nouvellement recrutés.

Contenu

- **Le cadre de la médiation**
- **Les acteurs de la médiation**
 - Les médiateurs
 - Les acteurs directs :
 - les parties en conflit
 - Les acteurs indirects
- **Les techniques de médiation**
- **Les temps du processus de médiation**
- **Les différentes phases de la médiation**
 - Le travail préliminaire
 - La rencontre préliminaire
 - La réunion de médiation
 - L'accord de médiation
 - Le suivi de l'accord

Formateur

Romain Bonnot – médiateur pénal et directeur Réseau France Victimes – Montbéliard

Durée

4 jours soit 28 heures

Dates

Du 7 au 10 mars 2017

Lieu

INAVEM

Coût

Gratuit

Formation réservée aux adhérents

Nombre de participants

12 personnes maximum



Place des associations d'aide aux victimes dans les dispositifs d'urgence

Objectifs

Les associations d'aide aux victimes interviennent de plus en plus dans l'urgence à la suite d'un événement collectif ou d'un attentat et il est important de bien comprendre son rôle et comment s'intégrer dans les dispositifs existants.

Public

Personnel des associations du Réseau France Victimes et leurs partenaires dans la gestion des événements.

Contenu

- **Présentation des dispositifs de crise**
- **La gestion de l'événement**
 - Avant l'événement
 - Pendant l'événement
 - Le suivi au-delà de l'événement
- **La coordination avec les partenaires**
- **La gestion des médias**

Formateurs

Coordination par le Pôle Animation Réseau INAVEM

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

Le 27 mars 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents : 100 €
- Partenaires sur le dispositif : 150 €
- Tarif autre public : non accessible

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Prise en charge psychologique des victimes d'événements collectifs

Objectifs

Savoir prendre en charge des victimes lors d'événements collectifs ayant fait un grand nombre de victimes.

Public

Psychologues cliniciens et psychiatres.

Contenu

- Spécificités de la clinique
- Mise en place des dispositifs
- Étapes d'intervention
- Accompagnement spécifique
- Exercices pratiques
- Retour d'expériences

Formateurs

Coordination par le Pôle Animation Réseau INAVEM en lien avec le Conseil scientifique

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

Les 22 et 23 mai 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents : 200 €
- Partenaires : associations non-adhérentes, Ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Pour les partenaires : Accueillir les victimes et mener un entretien

Objectifs

Cette formation permet de comprendre les bases du droit des victimes dans la procédure pénale, le rôle des associations d'aide aux victimes et des divers partenaires et de savoir mener un entretien avec une victime.

Public

Toute personne ayant à accueillir des victimes et à orienter vers les intervenants adéquats.

Contenu

- **L'aide aux victimes en France : définition, historique, structuration du réseau aide aux victimes**
- **Approche du droit des victimes**
 - L'organisation judiciaire et les étapes de la procédure pénale
 - Le droit des victimes dans la procédure pénale
- **Les conséquences psychologiques et sociales de l'infraction**
- **L'entretien avec la victime**

Formateurs

Un juriste Réseau France Victimes

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

Du 7 au 9 juin 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents : formation réservée aux partenaires
- Partenaires : associations non-adhérents INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 450 €
- Tarif autre public : 750 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Accueil téléphonique des victimes

Objectifs

Assurer le primo accueil des victimes au téléphone et plus largement répondre aux victimes tout au long de son parcours.

Public

Toute personne chargée de l'accueil téléphonique au sein d'une association ou d'une structure recevant des victimes. Cette formation est plutôt à destination du personnel d'accueil, des secrétaires et standardistes.

Contenu

- **Les conséquences de l'infraction sur la victime**
- **L'entretien téléphonique**
 - Les étapes de l'entretien, les techniques de communication, de reformulation et de questionnement
 - La prise en compte des différentes réactions et des personnalités difficiles
 - La prise en compte des émotions de l'appelant
 - La communication au téléphone
- **Études de cas et jeux de rôles**

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
Exercices pratiques
Jeux de rôles

Formatrice

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

Les 13 et 14 novembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants : 200 €
- Partenaires : associations non-adhérentes ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Perfectionnement aux techniques d'écoute et d'entretien

Objectifs

Perfectionner sa pratique professionnelle et comprendre les enjeux d'un entretien avec une victime

Public

Toute personne ayant suivi une formation sur les techniques d'écoute et d'entretien et ayant de l'expérience dans l'accueil des victimes.

Contenu

- Rappel du cadre et des grandes étapes de l'entretien à partir de situations rencontrées par les stagiaires
- Notions de transfert et contre-transfert
- Les résistances et mécanismes de défense
- Analyse de situations et jeux de rôles

Formatrice

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

Les 11 et 12 septembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants: 200 €
- Partenaires: associations non-adhérentes, ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 300 €
- Tarif autre public: 500 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Mise en place du dispositif Téléphone grave danger (dispositif TGD)

Objectifs

Mettre en œuvre le dispositif TGD au plan opérationnel en connaissant bien les mécanismes de violences conjugales, en étant capable d'évaluer la situation de grand danger et de suivre la mise en œuvre du dispositif auprès des bénéficiaires.

Public

La formation est ouverte à tous les opérateurs choisis pour mettre en place le dispositif.

Les personnes formées sont les référents violences conjugales et les intervenants des associations opérationnelles sur le dispositif. Il pourra s'agir de travailleurs sociaux, de juristes ou de psychologues selon les structures.

Contenu

- **Statistiques et évolution de la lutte contre les violences faites aux femmes**
- **Rappels des mécanismes des violences conjugales**
- **Mise en place opérationnelle du dispositif**
 - Évaluation du grave danger : critères d'évaluation et conduite de l'entretien
 - La rédaction du rapport de situation
 - Études de situations : si admise et si non admise dans le dispositif

Formateurs

Magali Morales
juriste Réseau France Victimes – Bobigny
Un psychologue clinicien

Durée

1,5 jours soit 9 heures

Dates

8 et 9 mars 2017
2 et 3 octobre 2017
9 mars et 3 octobre de 9h à 12h30

Lieu

INAVEM
Délocalisation possible

Coût

- Adhérents : 150 €
- Partenaires : associations non-adhérentes, ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 225 €
- Tarif autre public : 375 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



Évaluation personnalisée des victimes (dispositif EVVI)

Objectifs

Dans le cadre de l'évaluation personnalisée des victimes (EVVI), les missions des intervenants des associations d'aide aux victimes tendent à se développer vers une prise en compte globale des besoins des victimes en proposant des mesures de protection aux victimes.

Public

Toute personne ayant de l'expérience dans l'accueil des victimes et qui est en charge des évaluations dans le cadre du dispositif EVVI.

Contenu

- Introduction et présentation du dispositif « évaluation personnalisée des Victimes » (EVVI)
- Mise en œuvre de l'évaluation : quelles évolutions dans les entretiens avec les victimes
- Appropriation du questionnaire d'évaluation
- Mesures de protection
- Rédaction d'un rapport

Formateur

Un chargé de mission INAVEM

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

Le 3 février 2017
Le 6 mars 2017
Le 16 octobre 2017

Lieu

INAVEM
Délocalisation sur demande

Coût

- Adhérents : 100 €
- Partenaires : associations non-adhérentes, ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 150 €
- Tarif autre public : 250 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Les bases de la procédure pénale

Objectifs

Permettre aux personnes n'ayant pas de formation juridique de mieux appréhender les concepts de droit pénal et les étapes de procédure.

Public

Cette formation est plutôt à destination du personnel d'accueil, des secrétaires et des standardistes. Elle est également accessible aux psychologues cliniciens.

Contenu

- Présentation des grands principes du droit pénal
- Les étapes de la procédure en cas d'infraction pénale
- Cas pratiques

Formateur

Un juriste Réseau France Victimes

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

Le 16 novembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants: 100 €
- Partenaires: associations non-adhérentes, ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 150 €
- Tarif autre public: 250 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



Accompagnement au procès

Objectifs

Connaître l'ensemble des actions à mettre en place lors d'un procès pour adapter l'accompagnement en fonction des attentes des victimes et des ressources de l'association.

Public

Directeurs, responsables d'association d'aide aux victimes, juristes et psychologues des associations d'aide aux victimes.

Contenu

■ Prise en compte de la place de la victime dans le procès pénal

■ La mise en place des dispositifs:

3 étapes

Avant le procès

- Choix d'organisation du dispositif (par rapport aux différents types de saisines, selon les modes de procès)
- Paramètres du procès
- Aspects budgétaires et les conventionnements
- Quels acteurs
- Réunions préparatoires

Pendant le procès

- Quels acteurs de l'association Réseau France Victimes
- Dans l'urgence et accompagnement simple
- Accompagnement dans la durée
- Accompagnement spécifique pour procès d'assistés et grands procès

Après le procès

- Vérifier le degré d'information des victimes notamment sur l'indemnisation et l'exécution des peines

- Proposition de suivi
- Relais éventuel vers le réseau
- Mémoire de frais

Formatrices

Isabelle Sadowski – référente juridique chargée de dossiers INAVEM

Carole Damiani – psychologue clinicienne
- Directrice Réseau France Victimes – Paris

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

Le 14 septembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants: 100 €
- Partenaires: associations non-adhérentes ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 150 €
- Tarif autre public: 250 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Accompagnement social des victimes

Objectifs

Connaître les différentes possibilités d'accompagnement des besoins sociaux des victimes liées à l'infraction. Une infraction pénale peut en effet avoir des conséquences sociales (perte d'emploi, handicap...) nécessitant un accompagnement social et une orientation vers les bons interlocuteurs.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- **Comprendre et analyser les besoins sociaux des victimes**
- **Panorama de l'aide sociale pour les victimes d'infractions**
- **Savoir proposer un accompagnement par les services sociaux et les différentes institutions**
- **Créer et animer un réseau de partenaires**

Formatrice

Aurélie Clesse – assistante sociale
Réseau France Victimes – Pau

Durée

1 jour soit 7 heures

Date

Le 17 novembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants : 100 €
- Partenaires : associations non-adhérentes ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 150 €
- Tarif autre public : 250 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



Approche interculturelle dans la prise en charge des victimes

Objectifs

Prendre en compte la dimension culturelle dans les entretiens avec les victimes.

Public

Psychologues cliniciens.
Cette formation s'adresse également à tout professionnel intervenant auprès de personnes victimes.

Contenu

En construction
Seront abordés la méthodologie de l'entretien avec une vision interculturelle, l'importance du positionnement de l'intervenant lors des entretiens avec les victimes en prenant en compte les apports culturels des personnes et leurs perceptions de ce qui leur arrive à travers leur culture.
Il s'agit d'une sensibilisation à l'ethnopsychiatrie.

Formateurs

Intervenante du Centre Devereux à Paris.

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

Juin 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants: 200 €
- Partenaires: associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 300 €
- Tarif autre public: 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Accompagnement des personnes endeuillées

Objectifs

Par cette formation, il s'agit de pouvoir accueillir les proches des victimes décédées et également les victimes qui, suite à une infraction, sont confrontées à un deuil non-traumatique plus ancien ou récent.

Former des intervenants des associations d'aide aux victimes (juristes, psychologues, bénévoles) à la connaissance des étapes du deuil, à l'impact d'un deuil traumatique et également aux répercussions d'une agression ou d'une infraction sur le processus de deuil.

Public

Toute personne ayant de l'expérience dans l'accueil des victimes.

Contenu

- **Théorie sur le deuil**
 - Processus de deuil
 - Réflexion autour de schémas permettant d'appréhender la complexité du processus
- **Mise en situation autour d'une situation vécue ou rencontrée afin de mieux comprendre les différents parcours**
 - Le deuil traumatique
 - Échanges théoriques et pratiques sur les pratiques et les dynamiques de deuil
 - Réflexions sur le cadre, les relais
 - Représentations et théories sur le deuil normal, le deuil compliqué, le deuil pathologique
 - Deuil et culpabilité
 - Les rituels : pratiques et utilité
 - Échanges sur situations

Formatrice

Betty Saada – psychanalyste et formatrice au Centre de formation de la Fondation Croix Saint-Simon

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

À définir

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants: 300 €
- Partenaires: associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 450 €
- Tarif autre public: 600 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Enfants victimes, enfants témoins de violences conjugales

Objectifs

Comprendre les conséquences des violences conjugales sur les enfants.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- **Descriptif, problématique et enjeux des violences conjugales**
- **La clinique : conséquences sur les enfants**
- **La prise en charge : que faire, dans quels délais**
- **Le cadre légal**
- **Cas cliniques**

Formateur

Jean-Michel Coq – psychologue clinicien, maître de conférences Université de Rouen

Durée

1 jour soit 7 heures

Date

Le 6 novembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants : 100 €
- Partenaires : associations non-adhérentes ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 150 €
- Tarif autre public : 250 €

Nombre de participants

20 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Violences conjugales

Objectifs

Comprendre les besoins et attentes des victimes de violences conjugales, les accompagner au mieux dans un parcours complexe et expliquer les réponses juridiques tant au pénal qu'au civil.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- **Présentation de la politique de lutte contre les violences conjugales et la plus-value des associations d'aide aux victimes dans cette prise en charge**
- **Le processus de violence**
- **Les conséquences des violences conjugales sur les victimes et l'accompagnement proposé**
- **Les réponses judiciaires**
- **La prise en charge des auteurs de violences conjugales**

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

Les 7 et 8 novembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants: 200 €
- Partenaires: associations non-adhérentes ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 300 €
- Tarif autre public: 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Victimes d'agressions sexuelles: La clinique

Objectifs

Comprendre les conséquences d'une agression sexuelle sur le plan physique, physiologique et psychologique.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- **Tableau clinique**
- **Enjeux psychiques du traumatisme sexuel**
- **L'inceste**
- **Les agressions sexuelles sur mineurs**
- **Clinique de l'urgence**
 - Accueil et premier entretien,
 - Examen médico-psychologique
 - L'expertise clinique
- **Viol collectif**
- **Approche interculturelle**
- **Études de cas clinique**

Formateur

Samuel Lemitre – docteur en psychopathologie clinique, psychologue psychothérapeute

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

Les 15 et 16 mai 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants: 200 €
- Partenaires: associations non-adhérentes ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 300 €
- Tarif autre public: 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Victimes d'agressions sexuelles: La réponse judiciaire

Objectifs

Comprendre les différentes étapes de la procédure.

Public

Toute personne chargée d'accueillir des victimes.

Contenu

- Introduction: l'image de la victime – préjugés et réalités
- Le droit applicable
- Les choix procéduraux et leurs incidences
- Le déroulement de la procédure pénale
- La réparation et l'indemnisation
- Cas particulier: les mineurs victimes, les victimes par ricochet, les victimes ayant concouru à la réalisation de leur dommage

Formatrice

Anais Defosse – avocate Paris

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

Les 12 et 13 juin 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants: 200 €
- Partenaires: associations non-adhérentes INAVEM, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 300 €
- Tarif autre public: 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



Procédure pénale appliquée

Objectifs

Maîtriser les grands principes de la procédure pénale et les étapes de la procédure.

Public

Juristes confirmés

Contenu

- Les grands principes et les grandes étapes de la procédure pénale
- Les droits des victimes dans la procédure pénale
- L'application des peines,
- Exercices pratiques: études de dossiers

Formateurs

Jean-Louis Croizier – avocat général Cour d'appel de Paris

Pascal Faucher – juge d'application des peines Bordeaux

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

Du 4 au 6 octobre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants: 300 €
- Partenaires: associations non-adhérentes, ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 450 €
- Tarif autre public: 750 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Actualités du droit des victimes

Objectifs

Faire le point sur le droit positif en matière de droit des victimes suite aux différentes réformes - législatives, réglementaires et jurisprudentielles - mises en œuvre.

Public

Juristes ayant une bonne connaissance de l'aide aux victimes appliquée et de la procédure pénale.

Contenu

- **Rappels sur les textes et les grandes étapes du droit des victimes**
- **Les réformes mises en œuvre et ayant un impact sur les droits des victimes :**
 - Au stade de l'enquête
 - Au stade de l'instruction
 - Au stade du jugement
 - Au stade post-sentenciel
- **Les réformes en cours**

Formateur

Intervenant du Pôle Animation Réseau INAVEM

Durée

1 jour soit 7 heures

Date

Le 9 novembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants: 100 €
- Associations (hors adhérents INAVEM), Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 150 €
- Tarif autre public: 250 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



Indemnisation des victimes d'infractions

Objectifs

Connaître les dispositifs d'indemnisation des victimes d'infractions pénales.

Public

Accueillant ayant de bonnes connaissances du droit pénal.

Contenu

- **Présentation des textes sur le droit à l'indemnisation**
- **La constitution des dossiers, présentation des requêtes**
- **Le déroulement de la procédure (phase transactionnelle, CIVI)**
- **Le rôle du Fonds de Garantie**
- **Le SARVI**
- **Positionnement de l'avocat**
- **Le rôle de l'indemnisation dans la réparation de la victime**
- **Cas pratiques**

Formateurs

Anne Ponseille – maître de conférences Montpellier

Anais Defosse – avocat Paris

Géraldine Allart – juriste à l'association Réseau France Victimes – Laval

Un représentant du Fonds de Garantie

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

Les 4 et 5 décembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants : 200 €
- Partenaires : associations non-adhérentes, ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Réparation du dommage corporel

Objectifs

Comprendre le rôle des différents professionnels dans le cadre de la réparation du dommage corporel.

Public

Accueillants et juristes ayant une bonne connaissance du droit pénal.

Contenu

- Les évolutions des systèmes indemnitaires
- La réparation intégrale
- Les outils documentaires
- L'audit préparatoire
- La démarche médico-légale et l'expertise
- La nomenclature Dinthillac
- Le dommage psychique (aspects juridiques)
- Les préjudices des victimes directes
- Les préjudices des victimes indirectes
- Les référentiels et barèmes
- Les recours des tiers payeurs
- Réforme et prospectives

Formateur

Claude Lienhard – Professeur des Universités, avocat spécialiste en réparation du dommage corporel

Durée

1 jour soit 7 heures

Date

Le 6 décembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants: 100 €
- Associations (hors adhérents INAVEM), Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 150 €
- Tarif autre public: 250 €

Nombre de participants

18 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Victimes d'infractions à l'étranger

Objectifs

Intégrer les particularités liées à la commission de l'infraction à l'étranger pour accompagner les personnes victimes. Comprendre les rôles et missions des Ambassades et Consulats de France à l'étranger à l'égard des ressortissants français victimes. Comprendre l'articulation de l'action des associations du Réseau France Victimes avec les ministères des Affaires étrangères (Centre de crise et de soutien notamment) et de la Justice.

Public

Juriste et personne ayant de bonnes connaissances en procédure pénale.

Contenu

- Particularités liées à la commission des faits à l'étranger
- Actions et rôles des ambassades et consulats
- Suivi de la procédure
- Accompagnement spécifique

Formateurs

Isabelle Sadowski – référente juridique chargée de dossiers INAVEM

Intervenants du Ministère des Affaires étrangères

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

Le 15 septembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents et étudiants: 100 €
- Partenaires: associations non-adhérentes, ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 150 €
- Tarif autre public: 250 €

Nombre de participants

18 personnes maximum



Accidents de la circulation

Objectifs

Maîtriser la lecture des contrats d'assurance automobile et connaître les conséquences psychologiques et les suites pénales et civiles liées aux accidents de la circulation.

Public

Accueillant ayant de bonnes connaissances juridiques.

Contenu

- **Généralités sur l'assurance automobile**
- **La loi Badinter sur l'indemnisation**
 - Procédure d'offre
 - Nomenclature des postes de préjudices
 - Modalités d'indemnisation
 - Recours des tiers payeurs
- **Le bureau central français**
- **Comment bien orienter une victime de dommage corporel?**
 - Illustration de la procédure et de la méthode d'indemnisation d'une victime d'un accident de la circulation au travers d'un cas pratique
 - La spécificité des victimes lourdement handicapées.
- **Le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires**
 - Son rôle,
 - Les conditions de saisine,
 - Cas pratiques

Formateurs

Les intervenants du CDIA (Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance)

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

Les 18 et 19 mai 2017

Lieu

Fédération française des assurances (FFA)

Coût

Formation réservée aux adhérents et partenaires

- Adhérents et étudiants: 200 €
- Associations (hors adhérents INAVEM), Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 300 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Techniques du débriefing

Objectifs

Savoir poser un diagnostic et des indications pour mettre en place un débriefing puis l'organiser et l'animer. Cette formation se découpe en 2 parties : une partie théorique et deux jours de mises en situation.

Public

Psychologues cliniciens diplômés et psychiatres ayant au moins un an d'expérience dans l'accueil des victimes.

Contenu

- Classification des victimes
- Psychopathologie et clinique du stress et du traumatisme psychique,
- Les principes fondamentaux de la psychothérapie post-traumatique,
- Les soins immédiats, le defusing,
- Le débriefing collectif psychodynamique : les objectifs, la méthode, la mise en pratique et ses limites,
- Les indications du débriefing collectif,
- L'organisation, le déroulement et l'animation du débriefing collectif,
- Le débriefing individuel,
- Cas pratiques, jeux de rôles

Formatrices

Carole Damiani – docteur en psychologie clinique – Directrice Réseau France Victimes – Paris

Béatrice Mathieu – psychologue clinicienne Paris

Durée

4 jours soit 24 heures (2x2 jours)

Dates

15, 16 mars et 18, 19 mai 2017
18, 19 octobre et 23, 24 novembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents : 400 €
- Partenaires : associations non-adhérentes, ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 600 €
- Tarif autre public : 1 000 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE

Traumatisme et soutien psychologique de l'enfant victime

Objectifs

Comprendre le traumatisme de l'enfant pour lui proposer un soutien psychologique adapté.

Public

Psychologues cliniciens et psychiatres.

Contenu

- **Le traumatisme de l'enfant : la clinique, les formes selon l'âge, les facteurs de risque.**
- **La prise en charge immédiate et post-immédiate**
 - Urgence et defusing
 - Le post-immédiat : débriefing collectif et individuel, groupe de parole, guidance.
 - Les spécificités du milieu scolaire
 - Les partenariats
- **Cas pratiques, mises en situations**

Formateur

Jean-Michel Coq – psychologue clinicien, maître de conférences Université de Rouen

Durée

3 jours soit 18 heures

Dates

Du 4 au 6 septembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents : 300 €
- Partenaires : associations non-adhérentes, ministères, MJD, personnel hospitalier et de la médecine du travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 450 €
- Tarif autre public : 750 €

Nombre de participants

15 personnes maximum

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE



Sensibilisation aux outils thérapeutiques à proposer aux victimes

Objectifs

Bien comprendre les différentes thérapies disponibles pour les victimes, en connaître les intérêts et limites pour pouvoir orienter la personne victime de façon la plus adaptée.

Poser un diagnostic permettant de prendre en compte l'intérêt de la victime.

Public

Psychologues cliniciens ayant de l'expérience dans l'accueil des victimes d'infractions pénales.

Contenu

- Panorama des thérapies, leurs intérêts et limites
- Éléments pour poser un diagnostic lors d'un entretien
- Cas pratiques et mises en situation
- État des formations existantes

Formatrices

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Juliette Palacin – chargée de mission aide psychologique – INAVEM

Durée

2 jours soit 12 heures

Dates

Les 13 et 14 mars 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents : 200 €
- Associations (hors adhérents INAVEM), Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales : 300 €
- Tarif autre public : 500 €

Nombre de participants

15 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Administrateur ad hoc et mineurs victimes

Objectifs

Savoir mener une mission d'administrateur ad hoc.

Public

Administrateurs ad hoc nouvellement ou prochainement habilités.

Contenu

- Attentes de la Chancellerie
- Statut d'administrateur ad hoc
- Rôle de l'administrateur ad hoc et l'exercice de la mission
- Méthodologie de l'audition de l'enfant
- Approches médicales, expertises
- Liens entre l'avocat et l'administrateur ad hoc
- Liens avec les magistrats

Cette formation peut être complétée par la formation « **Sensibilisation à la prise en charge des enfants victimes** ».

Formateurs

Laure Lehugeur – magistrate
Aude Camagne – administrateur ad hoc
Maryse Le Men Régnier – magistrate
Catherine Bahuchet – avocate
Jean-Paul Potus – expert psychiatre
Noëlle Magaud-Voulland – psychologue clinicienne

Coordination :

Aude Camagne – administrateur ad hoc
Réseau France Victimes – Marseille

Durée

4,5 jours soit 27 heures

Dates

Du 25 au 29 septembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents: 450 €
- Partenaires: associations non-adhérentes, Ministères, MJD, personnel de la médecine de travail, collectivités locales, partenaires des conventions nationales: 675 €

Nombre de participants

12 personnes maximum



TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

Communiquer sur son activité et travailler avec les médias

Objectifs

Acquérir les connaissances méthodologiques et les outils permettant d'organiser et d'assurer les relations de l'association avec la presse.

Public

Directeurs, chefs de service, bénévoles élus (Président, vice-présidents, ...).

Contenu

- **Les différents médias, l'organisation d'un journal, bâtir son fichier de contacts**
- **Le métier de journaliste**
 - Atelier: réussir un entretien avec un journaliste
- **Rédiger un communiqué de presse**
- **Organiser une réunion de presse**
- **Les outils de communication de France Victimes**

Formatrices

Ariel Bamberger – consultante en communication – intervenante à l'Adéma (Association pour le développement du management associatif).

Olivia Mons – responsable communication INAVEM

Durée

2 jours soit 14 heures

Dates

Les 11 et 12 décembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents: 350 €
- Formation réservée aux adhérents

Nombre de participants

15 personnes maximum



Formations sur INAVEM Progest

Formateur

2 modules animés par
Cédric Baud – développeur informatique
Not a Number Company

1 - Prise en main du logiciel

Objectifs

Savoir utiliser la base de données INAVEM Progest, comprendre l'ensemble des fonctionnalités, éditer les statistiques pour la Chancellerie.

Contenu

- Fonctionnalités
- La fiche victimes
- Le suivi des victimes
- L'édition de statistiques

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

26 janvier 2017
17 mars 2017



Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents : 100 €

Nombre de participants

12 personnes maximum

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE

2 - Création, gestion et impression de statistiques

Objectifs

Comprendre la méthodologie des statistiques afin de pouvoir créer et gérer ses propres comptes rendus d'activité.

Contenu

- Généralités sur les statistiques
 - Présentation des statistiques demandées par le ministère de la justice
 - Création d'une statistique : choix des items, des tables – choix en fonction des questions et des besoins des partenaires
 - Comment générer une statistique : création de documents
 - Exemples et échanges
- Création de statistiques
- Exemples de statistiques

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

3 sessions à programmer
en octobre, novembre et
décembre 2017

LA JUSTICE RESTAURATIVE

Dans le prolongement de ces activités de médiation, l'INAVEM, en partenariat avec l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR) souhaite développer des actions de formation innovantes pour la mise en œuvre, en France, de mesures de justice restaurative inspirées d'expériences québécoises et anglo-saxonnes et issues de pratiques traditionnelles.

Howard Zehr définit la justice restaurative comme « *un processus destiné à impliquer, le plus possible, ceux qui sont concernés par la commission d'une infraction particulière, à identifier et répondre collectivement à tous les torts, besoins et obligations dans le but de réparer les préjudices et de rétablir l'harmonie sociale la meilleure possible* ».

C'est en suivant ces principes que l'INAVEM, au-delà de la médiation pénale déjà largement développée en France, a souhaité mettre en place depuis quelques années des formations permettant de développer **toutes les mesures de justice restaurative**.

La loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales a inscrit dans son texte le principe de Justice restaurative.

L'INAVEM s'est associé, pour la réalisation des formations, avec l'Institut français pour la justice restaurative (IFJR) et l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) pour proposer des parcours de formation débouchant sur un certificat d'animateur de rencontres restauratives délivré par l'ENAP suivi d'un certificat de formateur.

Présentation des parcours de formation

Introduction aux grands principes de la justice restaurative et aux rencontres restauratives



Introduction aux grands principes de la justice restaurative et aux rencontres restauratives

Objectifs

S'approprier les principes de justice restaurative afin de pouvoir mieux présenter les diverses mesures et impulser la mise en place de rencontres restauratives et conduire le projet

Public concerné

Responsables des associations d'aide aux victimes, des associations sociojudiciaires et d'autres structures ayant des projets en milieu carcéral ou en lien avec le monde judiciaire.

Magistrats

Directeurs des SPIP

Chefs de projets en justice restaurative

Contenu

■ Cadre général de la justice restaurative

- La (re)découverte de la justice restaurative
- Les principales mesures adaptées à la France

■ Cadre normatif de la justice restaurative

- La loi du 15 août 2014 : les articles 10-1, 10-2, 707 IV du Code de procédure pénale
- Les notes méthodologiques du ministère de la justice (SADJAV, DAP)
- Le cadre opérationnel de la justice restaurative en France : protocole et partenariat
- Le protocole standard de mise en œuvre d'une mesure restaurative
- La phase préalable : enjeu du contrôle par l'autorité judiciaire
- La phase préparatoire
- La phase opérationnelle
- La supervision des intervenants
- L'évaluation de la mesure restaurative

■ Cadre institutionnel de mise en œuvre de programmes de justice restaurative

- L'intégration de la justice restaurative dans le projet associatif
- Le référent en justice restaurative
- Les partenaires pour la mise en œuvre de rencontres restauratives
- Le financement d'une mesure de justice restaurative

Formateurs

Robert Cario – Professeur émérite de criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'Institut français pour la Justice restaurative (IFJR) ou

Benjamin Sayous – Directeur de l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR)

Noémie Micoulet – Chargée de mission Accompagnement, Formation et Communication à l'IFJR

Durée

1 jour soit 7 heures

Dates

9 octobre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents : 50 €
- Partenaires : 80 €

Nombre de participants

25 personnes maximum

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE



Mise en place de projets de rencontres restauratives

(Module 1 du certificat d'animateur de rencontres restauratives)

Objectifs

Comprendre l'ensemble des enjeux de la mise en place de rencontres restaurative pour devenir animateur
Savoir mener un projet de mise en place de rencontres restauratives.

Public concerné

Chefs de projets (hors parcours de certification)
1^{er} module indispensable pour devenir animateur de rencontres restauratives et obtenir le certificat d'animateur de rencontres restauratives et suivre le module 2 d'animation à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP).

Contenu

- La justice restaurative: principes et promesses
- Le cadre normatif de la justice restaurative
- Le cadre opérationnel de la justice restaurative en France: protocole et partenariat
- Approche psychosociale
- L'implication de la communauté
- La présentation des mesures de Justice restaurative aux personnes victimes et aux personnes auteurs
- La préparation des rencontres restauratives
- L'animation des rencontres: éléments introductifs

Méthodes et outils pédagogiques

Apports de connaissances
Présentation de la méthodologie du dispositif
Retours d'expériences

Formateurs

Robert Cario – Professeur émérite de criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'Institut français pour la Justice restaurative (IFJR) ou
Émilie Matignon – Chargée de mission Recherche et Formation à l'IFJR
Noémie Micoulet – Chargée de mission Accompagnement, Formation et Communication à l'IFJR

Durée

4 jours soit 30 heures

Dates

Du 28 au 31 mars 2017
Du 10 au 13 octobre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

- Adhérents: 300 €
- Partenaires: 400 €

Nombre de participants

18 personnes maximum
Cette formation se poursuit, pour les animateurs, par une formation de 30 heures à l'École nationale d'administration pénitentiaire permettant de travailler sur l'ensemble des étapes d'une rencontre restaurative. Il s'agit du module 2 de la certification qui se décline sur 3 thèmes: Rencontres détenus ou condamnés – victimes (RDV/RCV) ou Médiations restauratives.

Inscription, dates et renseignements auprès de l'Institut français pour la justice restaurative (IFJR) sur www.justiceres restaurative.org

TOUTES LES FORMATIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE



Devenir membre de la communauté

La mise en œuvre de la plupart des mesures de justice restaurative suppose une participation, plus ou moins active selon les mesures, de bénévoles appartenant aux communautés dans lesquelles évoluent les personnes confrontées au crime. L'inclusion dans la réponse restaurative de ceux que l'on dénomme parfois les représentants de la « société civile » conforte l'œuvre de justice comme étant bien « l'affaire de tous ».

Les représentants de la communauté associés, ès qualités, aux rencontres restauratives (au sens large) ont pour rôle, sans interférence avec celui des animateur(e)s, de manifester par leur présence l'intérêt porté par la société à la réparation la plus complète des répercussions du conflit né de l'infraction, d'encourager et d'accompagner les participants dans leur implication, de promouvoir ainsi la reconstruction du lien social. Ils pourront encore témoigner auprès de leurs communautés d'appartenance, le cas échéant, de l'équité du processus restauratif et des bénéfices induits pour la plupart des participants.

Objectifs

Former des personnes bénévoles au rôle de membre de la communauté en justice restaurative.

Public

Toute personne soucieuse de s'associer à la mise œuvre de mesures de justice restaurative.

Contenu

- Généralités sur la justice restaurative
- Principales définitions (bénévole, membre, communauté, société civile)
- Choix et statut des bénévoles
- Préparation des rencontres restauratives et rôle(s) à tenir.

Méthodes et outils pédagogiques

Apports de connaissances
Éléments de méthodologie de l'écoute et de l'intervention en justice restaurative
Retours d'expériences
Mises en situation

Formateur

Robert Cario – Professeur émérite de criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de l'IFJR

Durée

4 jours soit 24 heures

Dates

Du 2 au 5 mai 2017
Du 11 au 14 septembre 2017

Lieu

INAVEM

Coût

100 €

Nombre de participants

18 personnes maximum

TOUTES LES SESSIONS DONNENT LIEU
À UNE ÉVALUATION EN FIN DE SESSION
ET À L'ENVOI D'UNE FACTURE ET D'UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE



FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Disponible sur www.inavem.org

Nom : **Prénom :**

Association ou organisme :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Mail :

Date de naissance :

Formation initiale :

Fonction : Statut : Bénévole Salarié Étudiant

Date d'entrée dans la structure :

Titre de la formation :

Date :

Quelles sont vos attentes ?

.....

.....

Formations suivies à l'INAVEM :

.....

.....

Paiement - Facturation

L'inscription doit être accompagnée du règlement ou des modalités de prise en charge

- Par l'association Par le stagiaire
- Par l'OPCA Par un autre organisme

Préciser les coordonnées si différentes de l'adresse professionnelle :

.....

Coût : €

Le

Signature du participant

Signature de l'employeur

Modalités d'inscription

Pour vous inscrire, merci :

- 1 - de photocopier ou remplir le formulaire d'inscription en ligne,
- 2 - de l'imprimer,
- 3 - et de l'envoyer **accompagné du règlement ou des modalités de prise en charge par un autre organisme** par courrier à :

INAVEM – 27, avenue Parmentier 75011 Paris

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE SANS CES ÉLÉMENTS.

Nous maintenons les formations à partir de 5 stagiaires.

Nous vous informons de l'organisation de la formation au minimum dans les 15 jours précédant la session.

EN CAS DE DÉSISTEMENT DE VOTRE PART :

En cas de désistement intervenant moins de 5 jours ouvrés avant la formation, une facture de 30 € par stagiaire vous sera adressée et le chèque émis vous sera alors retourné après paiement de cette nouvelle facture.

**Merci de vous assurer que la formation a bien lieu
avant de prendre vos billets de transport.**

Toutes les dates sont sur :
www.inavem.org – rubrique Formation

+ Créée en 1986, la Fédération nationale des associations d'aide aux victimes INAVEM promeut et développe l'aide et l'assistance aux victimes, les pratiques de médiation et toute autre mesure contribuant à améliorer la reconnaissance des victimes, ainsi qu'à la cohésion sociale notamment par des mesures de justice restaurative. +

+ Les services aux personnes victimes ainsi que les activités de l'INAVEM sont regroupés sous la bannière commune France Victimes.

+ Elle fédère 130 associations sur l'ensemble du territoire français, qui représentent plus de 900 lieux d'accueil pour les victimes d'atteintes à la personne, aux biens ou victimes d'accidents de la circulation. +

+ Les associations aident TOUTES les victimes d'infractions; un accompagnement gratuit global et pluridisciplinaire est proposé par des professionnels formés, salariés et bénévoles. +

+ Les services des associations d'aide aux victimes consistent à :

- + accueillir et écouter les victimes,
- + informer sur les droits et l'accompagnement social des victimes,
- + aider psychologique.

+ Un numéro national d'aide pour les victimes et les professionnels +



Numéro non surtaxé

**être écouté
être aidé**

7 jours sur 7

08 842 846 37

www.inavem.org / www.justice.gouv.fr



27, AVENUE PARMENTIER – 75 011 PARIS